



Service des formations professionnalisées

MASTER 2 JURISTE D'ENTREPRISE

Epreuve d'UE7 : Commerce International

(cours de Monsieur BLIN)

JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012

de 9 heures 30 à 11 heures

SUJET

Aucun document n'est autorisé.

Vous répondrez aux 2 questions suivantes dans l'heure et demie qui vous est impartie.

CAS PRATIQUES

Récemment embauché(e) au sein du Cabinet d'avocats *Europalex*, votre nouveau responsable vous transmet les deux dossiers suivants et vous demande de lui faire des réponses à la fois complètes, précises et argumentées aux problèmes juridiques soulevés.

1. La société française *Europroprie* intervient sur l'ensemble du territoire européen en fabricant et en commercialisant un produit qui prévient la formation de moisissures sur les murs extérieurs.

Depuis quelques mois, celle-ci rencontre des difficultés pour écouler son produit au Danemark, en raison du fait que la législation danoise soumet sa commercialisation à une autorisation préalable du Ministre de la santé à cause des dangers qu'il peut présenter pour la santé des personnes (*au nom du principe de précaution*). Toutefois, ce même produit est fabriqué et commercialisé en Espagne et au Portugal sans contrôle préalable depuis quelques années.

Quelle peut-être la qualification de la législation danoise en cause au regard du droit de l'Union européenne applicable à la libre circulation ? Cette législation est-elle compatible ou non avec le droit de l'Union ? En toute hypothèse, *Europroprie* peut-elle agir directement devant le juge européen ?

(10 points)

2. Ce sont ensuite les autorités françaises qui vous informent de la situation suivante : elles ont été mises au courant par une entreprise française de médicaments présente sur le marché chinois que les autorités chinoises disposaient d'une législation ne respectant manifestement pas les exigences prévues par les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en matière de propriété intellectuelle.

Quelle est la procédure susceptible de permettre aux autorités françaises (et plus largement européennes) de contraindre juridiquement la Chine à respecter les règles de l'OMC et quelles sont ses principales caractéristiques ? Dans l'hypothèse où la Chine serait condamnée à l'issue de cette procédure, celle-ci peut-elle craindre des sanctions commerciales ?

(10 points)